

INFORMATION SUR LA PROTECTION DES MAJEURS ET LA TUTELLE FAMILIALE



Nul n'est censé ignorer la loi...

La réforme sur la protection juridique des majeurs a rappelé que ce sont prioritairement les familles et subsidiairement la collectivité publique qui doivent prendre en charge les personnes vulnérables.

L'UDAF du Rhône, forte de son expérience en tant qu'association familiale gestionnaire de services à la protection des majeurs, met au service de tout public son savoir-faire et ses expériences en la matière.

A ce titre, elle propose :

Des séances d'informations collectives

Afin de répondre au mieux aux attentes de chacun, l'UDAF propose régulièrement, à Lyon, des séances d'informations gratuites:

- Pour les familles qui s'interrogent sur l'opportunité d'une mesure de protection et la mise en place de cette mesure.

- Pour les tuteurs et curateurs familiaux déjà désignés qui recherchent des conseils pour remplir au mieux leur mission.

- Pour les professionnels ou les particuliers : toute personne en recherche d'information sur les aspects légaux et humains de la protection des majeurs.

Des documents techniques seront remis gratuitement aux participants.

Les informations sont délivrées en toute indépendance.

Un espace dédié sur le site de l'UDAF

Cet espace contient des fiches techniques qui présentent les différentes mesures, des informations pratiques, ainsi qu'une foire aux questions recensant les réponses aux interrogations les plus fréquentes des tuteurs familiaux.

Des permanences aux tribunaux de Lyon et Villeurbanne

En partenariat avec d'autres associations tutélaires, l'UDAF propose aux familles en charge d'une mesure, de rencontrer un mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Ce professionnel qualifié pourra leur apporter un soutien technique ainsi qu'une aide à la formalisation des requêtes et / ou démarches administratives.

Questions - contacts -inscriptions :
tuteursfamiliaux@udaf-rhone.fr

**Union Départementale
des Associations
Familiales**

12 bis rue Jean-Marie
Chavant – LYON 7ème
M° Saxe-Gambetta
04.72.76.12.12
www.udaf69.fr

INFORMATION SUR LA PROTECTION DES MAJEURS ET LA TUTELLE FAMILIALE



Séances d'information gratuites

Une seule séance permet de répondre à l'ensemble de ces questions :

- ❖ Qu'est-ce qu'une personne vulnérable ?
- ❖ Quand doit-elle être protégée ?
- ❖ Comment mettre en œuvre une mesure de protection ?
- ❖ Qui peut l'exercer ?
- ❖ Missions et responsabilités des tuteurs familiaux ?

Les jeudis 18h-19h30

Jeudi 11 Septembre 2014
Jeudi 16 Octobre 2014
Jeudi 6 Novembre 2014
Jeudi 18 Décembre 2014
Jeudi 8 Janvier 2015
Jeudi 5 Février 2015
Jeudi 12 Mars 2015
Jeudi 9 Avril 2015
Jeudi 7 Mai 2015
Jeudi 11 Juin 2015

Les samedis 10h-11h30

Samedi 20 Septembre 2014
Samedi 04 Octobre 2014
Samedi 22 Novembre 2014
Samedi 13 Décembre 2014
Samedi 24 Janvier 2015
Samedi 28 Février 2015
Samedi 21 Mars 2015
Samedi 11 Avril 2015
Samedi 23 Mai 2015
Samedi 27 juin 2015

Lieu:

UDAF du Rhône

12 bis rue Jean-Marie
Chavant – LYON 7ème

M° Saxe-Gambetta

04.72.76.12.12

www.udaf69.fr

Questions - contacts -inscriptions :

tuteursfamiliaux@udaf-rhone.fr